

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de la Paroisse Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle
des séances du conseil le vingt-septième jour d'août 2018
(27/08/2018) à compter de 10 heures (10h00) et à laquelle assemblée
sont présents les conseillers suivants :

Guy Dessureault Lucie Geoffrion Robert Tessier
Micheline Demers Gaétan Beauchesne
Sont absents : Marlène Doucet - Serge Trudel

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Guy
Dessureault, maire. Mme Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, est
aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Il est constaté que la convocation a été faite par le maire Guy
Dessureault et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis
par le code municipal.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

- 1. Révision du dépôt des soumissions salle communautaire
au camping St-Roch-de-Mékinac.**
- 2. Avis de motion et dépôt de projet règlement d'emprunt.**

Résolution 2018-08-128 Révision du dépôt des soumissions salle
communautaire au camping St-Roch-de-Mékinac

ATTENDU que la Municipalité, lors de la séance extraordinaire du 15
août 2018, a accordé à Construction Richard Champagne Inc. le
contrat pour la construction de la salle communautaire au camping de
Saint-Roch-de-Mékinac selon les recommandations, après
vérifications des soumissionnaires par Joanie Turcotte, de Doucet +
Turcotte architectes;

ATTENDU que le 17 août 2018, Construction CMA porte plainte à la
municipalité concernant le processus d'appel d'offres DT18033
concernant les addendas non joint à la soumission considère que le
refus est abusif;

ATTENDU que la municipalité a transféré cette plainte à Joanie
Turcotte de Doucet + Turcotte, architectes;

ATTENDU que Doucet + Turcotte ont soumis cette plainte à leurs
avocats;

ATTENDU que l'avocate de Turcotte + Doucet, architectes, indique
que même si les addendas de Construction CMA n'avait pas été
inclus dans son offre de service, en analysant la jurisprudence, a
considéré que c'était une irrégularité mineure;

ATTENDU que Construction Richard Champagne Inc. indique à
Joanie Turcotte qu'ils ont déjà entamé des démarches et des frais
pour leurs commandes et leur planification de chantier.

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Robert Tessier
et résolu ce qui suit :

- le conseil demande une rencontre avec Joanie Turcotte,
architecte au dossier, de Doucet +Turcotte, architectes, avant
de prendre une décision finale.

-Adoptée-

**Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt
reportés à une séance ultérieure.**

La levée de l'assemblée est proposée par Micheline Demers, appuyé par Robert Tessier. Il est 10 h 45.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière